



INSTITUT UNIVERSITAIRE
EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
ET EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

Avril 2026

Programme de soutien financier aux chercheuses et chercheurs de l'Institut 2026-2027

Table des matières

Table des matières	i
Objectifs du programme.....	1
Évaluation et traitement des demandes.....	2
Volets 1 et 2	2
Volets 3 et 4	2
Gestion des octrois.....	3
Volet 1 – Soutien à la production de publications scientifiques.....	4
Volet 2 – Soutien à la traduction et à la révision linguistique.....	6
Volet 3 – Soutien à la préparation d’une demande de subvention	8
Volet 4 – Soutien au développement d’un nouveau projet de recherche	9
Annexe : Programmation de recherche.....	10

Objectifs du programme

L'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (ci-après, l'Institut), rattaché à Santé Québec - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) œuvre à soutenir le développement des connaissances en déficience intellectuelle et en autisme, ainsi qu'à la mise en valeur des résultats de la recherche aux fins d'amélioration des programmes et des pratiques professionnelles. Son infrastructure de recherche est soutenue par le Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures de recherche des instituts et des centres affiliés universitaires. Le financement octroyé vise notamment à :

- Soutenir la réalisation d'une programmation de recherche qui intègre, sous des axes et des thématiques complémentaires, des projets dont la qualité scientifique est démontrée [...];
- Soutenir des activités visant la diffusion, la mobilisation des connaissances et la mise en valeur des résultats de la recherche;
- Soutenir des activités visant la formation de la relève en recherche.

Les sommes dédiées au programme de soutien financier de l'Institut s'inscrivent en cohérence avec ces orientations par un soutien dédié à la production scientifique (recherches subventionnées, publications) ainsi qu'à la formation de la relève. Les sommes offertes ainsi que le nombre de projets soutenus sont déterminées en fonction du budget disponible et de l'évaluation des demandes reçues. La répartition du budget total pour l'année 2026-2027 est présentée au schéma 1.

Le programme est constitué de quatre volets. Ces derniers s'adressent aux chercheuses et aux chercheurs de l'Institut¹ :

- Volet 1 – Soutien à la production de publications scientifiques (maximum 2 500 \$)
- Volet 2 – Soutien à la traduction et à la révision linguistique (maximum 2 000 \$)
- Volet 3 – à venir
- Volet 4 – à venir

Une même chercheuse ou un même chercheur ne peut déposer qu'une seule demande de soutien par volet par année à titre de chercheuse ou chercheur principal, mais peut apparaître dans plusieurs demandes à titre de cochercheuse ou cochercheur.

Schéma 1. Répartition du budget 2026-2027

À venir

¹ Le soutien financier étudiant est présenté dans un concours distinct.

Évaluation et traitement des demandes

Volets 1 et 2

Les volets 1 et 2 du programme de soutien financier de l'Institut sont ouverts toute l'année, et le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique jusqu'à épuisement des fonds au terme de l'année financière soit le 31 mars 2027. Un courriel sera adressé à l'ensemble des chercheuses et des chercheurs lorsque les fonds seront épuisés.

L'évaluation des demandes repose sur l'admissibilité de celles-ci et des dépenses soumises, selon les exigences spécifiques de chacun des volets (voir la description détaillée plus bas). L'évaluation est sous la responsabilité du comité de soutien financier qui désigne l'un de ses membres ou une personne qualifiée pour en assurer la réalisation.

Tous les projets répondant de manière satisfaisante aux critères d'admissibilité (demande et dépenses) sont recommandés pour financement, dans la limite des fonds disponibles.

Pour effectuer une demande, la chercheuse ou le chercheur doit remplir et transmettre le formulaire requis par courrier électronique à l'adresse institudditsa@ssss.gouv.qc.ca

L'ordre d'arrivée d'une demande est déterminé par sa date et son heure d'envoi.

Le traitement des demandes se déroule comme suit :

- Toutes les demandes reçues sont inscrites en fonction de leur date et de leur heure de réception. L'évaluation de l'admissibilité est réalisée de façon régulière en cours d'année, soit à tous les mois.
- La personne désignée par le comité d'évaluation procède à l'évaluation des demandes. Pour cela, elle vérifie l'admissibilité de la demande et des dépenses en fonction du volet soumis et vérifie si toutes les informations requises sont présentes. Elle dresse la liste des demandes recommandées pour financement selon leur ordre d'arrivée.
- La liste des demandes recommandées pour financement est soumise pour approbation au Directeur scientifique.
- Les demandeuses et les demandeurs sont informés du résultat. Ces résultats peuvent prendre la forme d'une acceptation, ou d'un refus. Un commentaire accompagne les décisions de refus.

Le traitement des demandes et la transmission des résultats sont réalisés dans le mois suivant le dépôt de la demande. Le processus d'octroi est entamé dès l'approbation des décisions par le Directeur scientifique et répond des vitesses de traitement des différentes instances de gestion impliquées (l'Institut, le CIUSSS MCQ puis l'université de rattachement de la chercheuse ou du chercheur).

La totalité du montant octroyé est transmise aux bénéficiaires (à l'exception des montants du volet 2 qui exige le dépôt des factures). Toutefois, ce montant pourrait être rappelé advenant le non-respect de la demande, des échéances ou des engagements formulés.

Volets 3 et 4

À venir.

Gestion des octrois

De manière générale, la gestion des octrois, quel qu'en soit le volet du programme de soutien financier, doit respecter la version la plus récente des *Règles générales communes* du FRQ.

Maintien de l'admissibilité

Pendant l'évaluation de la demande ainsi que lors du versement de l'octroi et pendant toute la période couverte par l'octroi, la personne titulaire de l'octroi doit respecter intégralement les conditions d'admissibilité en vigueur au moment de la présentation de la demande. L'octroi du soutien financier est conditionnel au respect des critères d'admissibilité dès le dépôt de la demande. Le comité de soutien financier doit être tenu informé de tout changement ayant un impact sur le maintien de ces conditions via l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca). Le comité de soutien financier, sous approbation du comité exécutif de la recherche, peut annuler l'octroi ou demander un remboursement si ces conditions ne sont pas respectées.

Modifications

Toute demande de modification en cours d'octroi doit être transmise au comité de soutien financier via l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca). La demande de modification est analysée par le comité de soutien financier. Celui-ci peut, sous approbation par le comité exécutif de la recherche, décider de poursuivre, diminuer, suspendre, mettre fin à l'octroi ou d'exiger le remboursement des sommes déjà versées.

Demande de report

Pour présenter une demande de report, la personne titulaire de l'octroi doit transmettre sa demande (durée et raison) ainsi que fournir les documents justificatifs au besoin, auprès du comité de soutien financier via l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca). Les *Règles générales communes* du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/regles-generales-communes/>) s'appliquent pour toute demande de prolongation de la période autorisée pour utiliser l'octroi.

Volet 1 – Soutien à la production de publications scientifiques

Ce volet du programme a pour objectif de soutenir les activités nécessaires à la production de publications scientifiques des chercheuses et des chercheurs de l'Institut. Ces productions peuvent prendre la forme d'un article scientifique (dans une revue scientifique avec comité de pairs), d'un livre (monographie ou édition) ou d'un chapitre de livre destiné à être édité et dont le processus comporte une révision par un comité de pairs. La chercheuse ou le chercheur qui sera soutenu dans le cadre de ce volet s'engage à soumettre sa publication scientifique à un éditeur au plus tard 12 mois après l'acceptation de sa demande de soutien. Elle ou il doit transmettre la preuve de soumission à l'Institut. Le montant maximal accordé est de 2 500 \$.

Année	2026-2027
Dates limites du dépôt de la demande	En tout temps jusqu'à épuisement des fonds pour chaque année financière (avril à mars)
Annnonce des résultats	En tout temps jusqu'à épuisement des fonds pour chaque année financière (avril à mars)
Montant maximal	2 500 \$
Durée du financement	12 mois maximum

Conditions d'admissibilité

Admissibilité de la demande – volet 1	<ul style="list-style-type: none">• La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier ou émergent de l'Institut.• La personne qui dépose la demande, ou une étudiante ou un étudiant qu'elle dirige, doit être la première auteure de la publication scientifique. Elle peut également être la dernière auteure si l'auteur ou l'auteur principal est traditionnellement placé en dernière position dans sa discipline ou dans la revue ciblée• Au moins une autre chercheuse ou un autre chercheur régulier ou émergent de l'Institut doit être coauteure ou coauteur.• La publication doit s'inscrire dans le cadre d'un des axes de la programmation de recherche de l'Institut et dans l'une de ses thématiques (voir annexe).• Le cas échéant, avoir remis à l'Institut la preuve de soumission associée au concours antérieur (voir section engagement). Les chercheuses ou les chercheurs ayant reçu un soutien de l'Institut et qui n'ont pas remis la preuve de soumission à la date indiquée dans l'avis d'octrois du soutien ne peuvent pas soumettre une nouvelle demande de soutien à l'Institut avant de l'avoir remise.• La publication scientifique doit être rédigée en français ou en anglais.• Les activités prévues dans la demande de soutien doivent respecter l'objectif du volet du programme de soutien financier.
---------------------------------------	--

Admissibilité
des dépenses
– volet 1

Les fonds sollicités doivent servir à soutenir les activités requises pour la préparation d'une publication scientifique issue des travaux de la chercheuse ou du chercheur effectuant la demande :

- Un minimum de 80 % des dépenses est alloué à l'engagement de ressources humaines, dont minimalement 50 % pour l'embauche d'étudiantes ou d'étudiants universitaires. D'autres collaboratrices ou collaborateurs peuvent être engagés, dont des personnes présentant un savoir d'expérience personnel.
- Exceptionnellement, d'autres dépenses (maximum 20 %) pourraient être admises, dans la mesure où la démonstration est faite de leur caractère essentiel et spécifique à la préparation de la publication. Les activités relatives à une nouvelle collecte de données, les dépenses pour l'achat de matériels et les dépenses relatives aux déplacements ne sont pas admissibles.
- Le soutien demandé ne peut pas servir à embaucher une étudiante ou un étudiant pour une publication issue de son projet d'études.
- Les activités visées par les ressources engagées sont directement liées à la préparation du manuscrit. Les activités acceptées sont :
 - L'analyse de données quantitatives ou qualitatives et l'organisation de leur présentation;
 - La mise à jour de la littérature et sa synthèse;
 - La rédaction et la révision de sections du manuscrit.
- Toute autre activité que celles listées, si elle est nécessaire à la production de la publication scientifique et fait l'objet d'une justification adéquate, sera prise en considération.

Engagement

La chercheuse ou le chercheur s'engage à :

- Soumettre son article, livre ou chapitre de livre dans les 12 mois suivant l'octroi et doit transmettre une preuve de soumission à l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca). Une chercheuse ou un chercheur ne pourra pas soumettre une nouvelle demande de soutien à l'Institut avant d'avoir remis la preuve de soumission.
- Acheminer à l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca) la réponse de l'éditeur (refus ou acceptation). Si la publication est acceptée, indiquer également la référence complète.
- Respecter la version la plus récente des *Règles générales communes* du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/regles-generales-communes/>).
- Mentionner la contribution du FRQ ainsi que de l'Institut lors de la publication et de la présentation des travaux qui ont été financés en partie ou en totalité par cette somme. La contribution du FRQ doit être identifiée en utilisant ce modèle : « Ces travaux ont bénéficié d'un octroi (« 186579 » ou <https://doi.org/10.69777/186579>) du Fonds de recherche du Québec ».
- Respecter la version la plus récente de la Politique de diffusion en libre accès du FRQ lors de la publication des travaux qui ont été financés en partie ou en totalité par cette somme (<https://frq.gouv.qc.ca/science-ouverte/politique-diffusion-libre-acces/>).

Volet 2 – Soutien à la traduction et à la révision linguistique

Ce volet du programme vise à soutenir la production scientifique en langue anglaise des chercheuses et des chercheurs de l'Institut. Un montant pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ peut être octroyé pour des services de traduction ou de révision en anglais pour un article scientifique, un livre ou un chapitre de livre.

Le montant alloué est réservé pour une période de 12 mois. Il est versé à la réception de la facture, envoyée soit par la personne ayant déposé la demande ou la personne ayant assuré la traduction (au choix de la personne qui fait la demande). Sous réserve du respect du montant maximum de 2 000 \$ et de la disponibilité des fonds, une demande complémentaire pourra être effectuée pour couvrir les frais de traduction ou de révision linguistiques liés à la réalisation de modifications demandées par l'éditeur à la suite de la soumission initiale de la publication. Cette demande complémentaire ne sera pas comptabilisée comme une nouvelle demande. Le total des frais de la demande initiale et de la demande complémentaire ne peut pas excéder 2 000 \$.

Année	2026-2027
Dates limites du dépôt de la demande	En tout temps jusqu'à épuisement des fonds pour chaque année financière (avril à mars)
Annonce des résultats	En tout temps jusqu'à épuisement des fonds pour chaque année financière (avril à mars)
Montant maximal	2 000 \$
Durée du financement	12 mois maximum

Conditions d'admissibilité

Admissibilité de la demande – volet 2	<ul style="list-style-type: none">• La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier ou émergent de l'Institut.• La personne qui fait la demande, ou une étudiante ou un étudiant qu'elle dirige, doit être la première auteure de la publication scientifique. Elle peut également être la dernière auteure si l'auteure ou l'auteur principal est traditionnellement placé en dernière position dans sa discipline ou dans la revue ciblée.• Au moins une autre chercheuse ou un autre chercheur régulier ou émergent de l'Institut doit être coauteure ou coauteur.• La publication doit s'inscrire dans le cadre d'un des axes de la programmation de recherche de l'Institut et dans l'une de ses thématiques (voir annexe).• La personne qui fait la demande doit fournir le manuscrit pour lequel la demande de soutien est demandée.• La personne qui fait la demande doit fournir une estimation du traducteur engagé pour effectuer la révision ou la traduction.• Le cas échéant, avoir remis à l'Institut la preuve de soumission associée au concours antérieur (voir section engagement). Les chercheuses ou les chercheurs ayant reçu un soutien de l'Institut et qui n'ont pas remis la preuve de soumission à la date indiquée dans l'avis d'octrois du soutien ne peuvent pas soumettre une nouvelle demande de soutien à l'Institut avant de l'avoir remise.• Les activités prévues dans la demande de soutien doivent respecter l'objectif du volet du programme de soutien financier.• Une demande complémentaire peut être admissible pour couvrir les frais de traduction ou de révision linguistiques liés à la réalisation de modifications demandées par l'éditeur à la suite de la soumission initiale de la publication. Le total des frais de la demande initiale et de la demande complémentaire ne peut pas excéder 2 000 \$. La personne qui fait la demande complémentaire doit fournir une estimation du traducteur engagé pour effectuer la révision ou la traduction ainsi que la preuve de soumission à l'éditeur de la publication ayant fait l'objet de la demande initiale.
---------------------------------------	---

Admissibilité
des dépenses
– volet 2

- Frais de révision linguistique (langue anglaise) sur présentation d'une facture officielle datée et précisant la nature des travaux.
- Frais de traduction (langue anglaise) sur présentation d'une facture officielle datée et précisant la nature des travaux.
- Les factures doivent être soumises à l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca).

Engagement

La chercheuse ou le chercheur s'engage à :

- Soumettre son article, livre ou chapitre de livre dans les 12 mois suivant l'octroi et doit transmettre une preuve de soumission à l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca). Une chercheuse ou un chercheur ne pourra pas soumettre une nouvelle demande de soutien à l'Institut avant d'avoir remis la preuve de soumission.
- Acheminer à l'adresse courriel de l'Institut (institutditsa@ssss.gouv.qc.ca) la réponse de l'éditeur (refus ou acceptation). Si la publication est acceptée, indiquer également la référence complète.
- Respecter la version la plus récente des *Règles générales communes* du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/regles-generales-communes/>).
- Mentionner la contribution du FRQ ainsi que de l'Institut lors de la publication et de la présentation des travaux qui ont été financés en partie ou en totalité par cette somme. La contribution du FRQ doit être identifiée en utilisant ce modèle : « Ces travaux ont bénéficié d'un octroi (« 186579 » ou <https://doi.org/10.69777/186579>) du Fonds de recherche du Québec ».
- Respecter la version la plus récente de la Politique de diffusion en libre accès du FRQ lors de la publication des travaux qui ont été financés en partie ou en totalité par cette somme (<https://frq.gouv.qc.ca/science-ouverte/politique-diffusion-libre-acces/>).

Volet 3 – Soutien à la préparation d’une demande de subvention

À venir

Volet 4 – Soutien au développement d'un nouveau projet de recherche

À venir

Annexe : Programmation de recherche

Titre de la programmation :

UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS : SOUTENIR LES PROJETS DE VIE DES PERSONNES AUTISTES OU AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Objectif général :

L'objectif de notre programmation de recherche est de développer des savoirs et des savoir-faire qui valorisent la diversité, l'inclusion et la participation sociale des personnes autistes ou ayant une DI sur tout le continuum de vie. Pour ce faire, nos travaux visent à (a) mieux comprendre les besoins diversifiés de ces personnes, de leurs proches ainsi que des environnements qui les accueillent et (b) développer et améliorer des pratiques innovantes, incluant le soutien aux proches ainsi que des interventions individuelles, environnementales et sociétales, qui favorisent la réalisation de leurs projets de vie dans le respect de leurs choix et de leurs préférences.

Axe	Axe 1	Axe 2
Titre	ENFANCE ET ADOLESCENCE	VIE ADULTE ET VIEILLISSEMENT
Objectif	Favoriser l'épanouissement et le bien-être à la petite enfance, à l'enfance et à l'adolescence en soutenant la famille, l'école et la communauté à répondre à leurs besoins diversifiés afin de faciliter, à long terme, la réalisation de leurs projets de vie.	Faciliter la réalisation des projets de vie des jeunes adultes, adultes et des personnes vieillissantes en soutenant les personnes elles-mêmes, leurs proches et leurs environnements dans le développement et l'évaluation de pratiques inclusives.
Thématiques	Diagnostic et caractéristiques spécifiques Intervention précoce Pratiques en garderie et en CPE Pratiques en milieux scolaires	Employabilité et activités socioprofessionnelles Habitation Relations intimes, sexualité et parentalité Vieillesse Structure et organisation des services Vie communautaire et accessibilité (ex. : transport, loisirs, camps) Santé mentale et dépendances Soutien aux familles et aux personnes intervenantes Représentativité et perceptions sociétales Troubles graves du comportement





**Institut universitaire en déficience intellectuelle et
en trouble du spectre de l'autisme**

Rattaché au Centre intégré universitaire de santé et
de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

780, rue des Ursulines
Trois-Rivières (Québec) G9A 5B5
Téléphone : 819 379-9396

www.instituditsa.ca
www.ciussmcq.ca

Pour nous suivre sur les médias sociaux  

Québec 

Affilié à  Université du Québec
à Trois-Rivières